



# EXTRAIT DU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

### **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL)  
- subvention 2010**

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée en 1995 par le Directeur honoraire de l'Agence Intercommunale d'Urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise.

Elle a pour objectif de développer le concept de culture urbaine, de contribuer à une meilleure compréhension des logiques de formation et de transformation des villes ainsi que de l'histoire de l'urbanisme.

ICOVIL assure diverses missions dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement urbain :

- des actions pédagogiques et éducatives organisées à l'intention d'un nombre croissant d'élèves et d'établissements scolaires, principalement du cycle élémentaire (ateliers, itinéraires de découverte...),
- des actions de communication, de sensibilisation et de formation auprès des enseignants et des universitaires,
- une documentation sur l'histoire urbaine à Dijon,
- des conférences, ouvertes à tous,
- participation, en qualité de personne qualifiée, à diverses structures institutionnelles.

Partenaire privilégié de LATITUDE 21 – la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon, ICOVIL apporte son concours au programme des animations 2009/2010 sur les thématiques suivantes : Lire la Ville – Histoire de la Ville – Ville, architecture, urbanisme et développement durable.

Afin de soutenir la poursuite des activités d'ICOVIL au sein du Grand Dijon, il est proposé au Conseil de Communauté, d'attribuer à ICOVIL une subvention de 55 000 € pour l'année 2010.

Vu l'avis de la commission

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accorder** une subvention de 55 000 € pour 2010 à l'association ICOVIL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

26 MARS 2010



Convocation envoyée le 18 mars 2010

Publié le 26 MARS 2010

Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 7  
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010  
Dijon, le 26 MARS 2010

Pour le Président,  
Le Vice-Président

COMMUNAUTE DE  
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE



SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A  
L'INSTITUT POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE URBAINE ET DES VILLES  
(ICOVIL)

C O N V E N T I O N  
Pour une subvention de fonctionnement  
Année 2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 MARS 2010



ENTRE D'UNE PART :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, sise 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du .....

ET D'AUTRE PART :

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes - ICOVIL, dont le siège social est situé 1 rue Monge – 21000 DIJON, représenté par Monsieur Jean-Pierre GILLOT, Président, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du .....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au fonctionnement de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes.

**Article 2 : Financement**

Le montant de la subvention est fixé à 55 000 € TTC. Cette subvention sera versée à la signature de la présente convention.

**Article 3 : Engagement**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer, sous forme d'une subvention de fonctionnement, aux activités de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes. Ce montant sera versé en une seule fois pour l'année 2010.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2010.

#### **Article 5 : Dispositions diverses**

Dans le cadre de cette convention, chaque partie s'engage à assurer les conditions de partenariat entre l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes et LATITUDE 21 – la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon, en particulier pour les animations pédagogiques et dans la mise en œuvre d'expositions thématiques.

#### **Article 6 : Règlement amiable**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, qu'elle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Fait à Dijon, le

**Le Président de la Communauté  
De l'agglomération dijonnaise,**

**François REBSAMEN**

**Le Président de l'Institut pour  
une meilleure connaissance de  
l'histoire urbaine et des villes**

**Jean-Pierre GILLOT**